

AL-AZHAR

Université Millénaire modernisée

PAR

Dr. M. D R A Z

de l'Université du Caire (Al-Azhar)

—O—

Article fait sur la demande du Ministère des Affaires Etrangères égyptien, et destiné à être inséré dans le numéro spécial du quotidien parisien "Le Monde" à l'occasion de la sixième Conférence Générale des Nations Unies, réunie à Paris (1951-1952).

Imp. Al-Azhar
1951

AL-AZHAR

Université Millénaire modernisée

Si la péninsule arabe a le droit de se vanter d'avoir fait jaillir la première étincelle de la lumière islamique et d'être la gardienne de son symbole spirituel, à savoir le Temple d'Al-Ka'ba, la gloire revient ensuite à l'Égypte d'avoir de bonne heure capté cette lumière et de tenir son flambeau toujours vivace dans ce foyer spirito-intellectuel d'Al-Azhar, la plus vieille université du monde entier.

Au fait, ce vénérable monument du Caire représente aux yeux des Musulmans une sorte de seconde Ka'ba. D'abord comme centre de pèlerinage, plutôt intellectuel, vers lequel affluent annuellement des milliers d'étudiants venus de tous les pays d'Islam pour cultiver leurs esprits. Ensuite comme pôle d'attraction — je ne dis pas vers lequel se tournent les visages des croyants pendant leurs prières quotidiennes, comme c'est le cas d'Al-Ka'ba — mais sur lequel se fixent les regards de 400 millions de fidèles, prêts à obéir au mot d'ordre émis de cet aréopage qui réunit le plus grand nombre de compétences dans les questions islamiques.

L'importance de ce double rôle, d'éducateur pour la jeunesse musulmane et d'éminent guide pour la conscience commune, nous explique le vif intérêt, l'attention pieuse, le plus grand soin moral et matériel dont cet établissement a été l'objet, le long de son histoire, de la part des Califes, des Chefs d'États, des gouverneurs et des bienfaiteurs musulmans.

1 — Aperçu d'histoire architecturale.

La construction originelle de cet édifice, fondé sous le Calife fatimite Al-Moïz par son général Gaouhar le Sicilien en 970 de l'ère chrétienne (359 de l'hégire), se composa de deux parties: une très grande cour entourée d'arcades et un non moins grand sanctuaire, ou salle de prière, traversée d'une nef conduisant au mihrab (poste de l'Imam pendant la prière).

Si, dans une partie du sanctuaire, quelques retouches et remaniements s'effectuaient sous la pression d'urgentes nécessités

d'entretien, plusieurs parties en restent encore intactes. Le mihrab avec ses décors et inscriptions, les arcades de la nef avec les leurs, sont aujourd'hui ce qu'ils furent à l'origine. De même les arcades originelles de la cour, auxquelles on ajouta simplement, au début du XII^e siècle (VI^e H.), une autre rangée d'arcades par devant.

Plus tard, des additions plus importantes en architecture et en terrain vinrent successivement envelopper pour ainsi dire la construction primitive et en doubler la superficie. Sans compter les annexes, la surface totale de la mosquée Al-Azhar est de 11.380 mètres carrés.

La première de ces additions, nous la rencontrons dès l'abord. Entrés par le portail nord-ouest, qui donne sur la place, nous passons par un vestibule assez large, situé entre deux ailes de bâtiments à droite et à gauche; et nous avons en face un autre portail intérieur s'ouvrant sur la cour. Or, exception faite de ce portail intérieur et de l'élégant minaret qui s'élève au-dessus et à droite en entrant, qui sont dûs au Sultan Kayet Bey en 1468 (873 H.); excepté aussi le second minaret de droite, ayant deux tours jumelles, dû au Sultan Al-Ghouri en 1510 (915 H.), toutes les deux ailes, avec le terrain sur lequel elles sont élevées, datent du quatorzième siècle de l'ère chrétienne c'est-à-dire du huitième siècle de l'hégire. Le bloc de droite est l'œuvre d'Al-Amir Tibars en 1309 (709 H.). Celui de gauche⁽¹⁾ avec son minaret, d'Al-Amir Akbougha en 1340 (740 H.). Dans la pensée de leurs fondateurs, ces deux blocs étaient des madrassas c.à.d. destinés à l'enseignement et aux études. Cependant, ils renferment des salles de prière avec des mihrabs en fine mosaïque de marbre et d'or, dont la beauté et la fraîcheur défient encore le temps.

Quittons maintenant les deux ailes, franchissons le portail intérieur, traversons la cour et pénétrons le sanctuaire jusqu'au mihrab... Nous serons un peu surpris de voir ce mihrab, non point adossé comme d'ordinaire au mur du fond, mais tout-à-fait

(1) Depuis 1896 (1314 H.) la bibliothèque azharienne, considérée comme des plus précieuses du monde, avec ses rares manuscrits et une centaine de mille volumes, occupe ce bloc et, plus récemment, une partie de celui de droite.

isolé au milieu du sanctuaire. En plus, nous observerons que le sol de toute la partie qui s'étend derrière ce mihrab, et qui est d'une superficie presque égale à celle du devant, est surélevé de deux marches par rapport à celle-ci. Nous remarquerons enfin l'existence d'un autre mihrab régulièrement appuyé au mur. Tout cela s'explique par le fait que cette galerie avec son mihrab, ainsi que ses deux portes sud-est et les deux minarets qui les surmontent, furent ajoutés à une date relativement récente, par Al-Amir Abd-Er-Rahman Katokhda ⁽¹⁾, en 1753 (1167 H.). Et l'on comprend avec quelle scrupuleuse piété ce dernier s'interdit absolument de toucher sans nécessité matérielle à l'œuvre sacrée de ses prédécesseurs. C'est ce qu'on appelle, dans le langage moderne, respecter le passé et entretenir les monuments des ancêtres.

Avant de sortir du sanctuaire, approchons-nous de son mur nord-est. Nous y trouverons une porte communicante qui nous conduira à une petite et toute élégante architecture, renfermant en miniature les éléments d'une grande mosquée, avec un tombeau où repose le corps de son fondateur, Al-Amir Gaouhar Kankabay, mort en 1440 (844 H.).

On doit au Khédivé Ismaïl la reconstruction en 1865 (1282 H.) de l'une des deux portes du mur sud-est, établies auparavant par Katokhda. Comme on doit au Khédivé Taoufik la reconstruction en 1888 (1306 H.) de la galerie ajoutée par le même Katokhda.

Le Khédivé Abbas II éleva en 1897 (1315 H.), à côté du bâtiment Tibars une belle salle de conférence avec un élégant mihrab.

* * *

Mais les plus grandes et les plus modernes additions sont celles qui furent exécutées sur l'ordre de feu roi Fouad Ier, ou qui sont en cours d'exécution sur l'ordre de son fils et continuateur le Roi Farouk Ier. Elles sont toutes groupées autour et au dehors de l'enceinte ancienne: au nord, au nord-est, à l'est et au sud-est de la mosquée. En 1935-36, sous Fouad, virent le jour quatre beaux bâtiments, dont trois destinés au logement des étudiants, et un réservé à l'administration de l'Université. Sous le

(1) C'est à lui qu'on doit aussi la construction du portail d'entrée et la reconstruction de la partie droite de sa façade.

Roi Farouk, sont déjà terminés et mis en fonction : un magnifique amphithéâtre contenant deux mille places, une faculté de droit musulman et une faculté de langue arabe. La construction d'une troisième faculté est en voie d'exécution : ce sera la faculté de théologie. Les autres parties de ce plan, à savoir une bibliothèque pour 500.000 volumes, un institut préparant à Al-Azhar, un hôpital et un jardin sont à suivre à leur tour. Comme le problème du logement se pose actuellement avec acuité, on projette la création de plusieurs autres foyers d'étudiants, surtout pour les étudiants étrangers, constituant une véritable cité universitaire⁽¹⁾, toujours dans le même parage de la mosquée.

II — Aperçu d'histoire culturelle.

Depuis son inauguration, le vendredi 7 ramadan 351 H. (972 C.), la mosquée Al-Azhar remplit une double fonction spirituelle et intellectuelle. Dès le premier jour, elle est non seulement mosquée-école, mais mosquée-université, au sens le plus moderne et le plus précis du mot "université". Il suffit de mentionner les titres de quelques uns parmi les premiers maîtres chargés d'y enseigner, pour reconnaître la diversité et l'étendue du champ de leur activité : Des juristes comme Al-Kadi Ali Ibn En-No'mane, mort en 984 (374 H.), et son frère Al-Kadi Mohamed (998 c = 389 H.) ; des historiens comme Al-Hassan Ibn Zoulak (988 c = 378 H.) ; des astronomes comme Al-Mouçabbihî (1038 c — 410 H.) ; des grammairiens comme Al Haoufi (~~même date~~) etc. On sait combien les califes fatimites étaient préoccupés de développer la culture en mathématiques, en médecine, en géographie terrestre et céleste : Sciences pour lesquelles ils avaient établi sous Al-Hakim en (1005c = 395 H.), un institut spécial, Dar El-Hikma. Il y a donc des raisons valables pour affirmer que ses disciplines, de même que celles précitées, faisaient l'objet de l'enseignement azharien à cette époque.

Toutefois, le premier rang y fut réservé sans doute à la science révélée, en particulier au droit musulman. Seulement, sous

(1) Cette entreprise, qui n'était jusqu' hier qu' un projet, prend aujourd' hui de la consistance. Les journaux du Caire viennent d'annoncer en effet l'ordre donné par S. M. le Roi Farouk de souscrire à cette oeuvre pour une somme de 10 mille livres (10 millions de francs) à prélever sur le propre budget royal. Geste de bienveillance, qui s'ajoute à tant d'autres en faveur de nos hôtes.

la dynastie fatimite, c'est-à-dire durant deux siècles entiers, c'est la doctrine chi'ite qui régnait en maîtresse, aussi bien dans l'enseignement que dans l'application légale, en excluant, parfois en persécutant, les ouvrages sounnites. La revanche fut prise par la suite ; et les résultats obtenus par cette vengeance ont persisté jusqu'à nos jours. En effet, depuis le règne des Ayyoubites en 1171 (567 H.), le droit chi'ite est définitivement banni d'Al-Azhar et de l'Égypte. Il est remplacé par le droit sounnite selon ses quatre ⁽¹⁾ écoles connues.

La réaction des Ayyoubites contre les œuvres fatimites s'étendit sur le lieu même de l'enseignement. Négligé, presque abandonné, Al-Azhar n'était même pas admis à diffuser la prédication officielle du vendredi. On utilisait alors de préférence les autres mosquées préexistantes, celles d'Amrou et d'Ibn Touloun ; ainsi que des dizaines d'écoles créées pour le besoin de la cause, destinées chacune à une discipline particulière, et ne pouvant par conséquent remplir à elle seule le rôle universitaire d'Al-Azhar.

Ce n'est qu'à partir de 1267 (665 H.), sous le Sultan Mamelouk Ez-Zaher Bibars, qu'Al-Azhar non seulement fut réhabilité, mais devint plus rayonnant et plus glorieux que jamais, l'Égypte étant à ce moment-là le refuge et le siège des derniers califes Abbassides, après la chute de Bagdad en 1258 (656 H.), entre les mains des envahisseurs d'Orient, les Tartares⁽²⁾.

Profitant de sa participation à la gloire du pays, Al-Azhar intensifia alors son effort et son rendement. Selon l'expression des orientalistes, c'était là l'âge d'or de cette université.

Age de rayonnement et de prospérité intellectuelle, qui fut malheureusement suivie d'une période de stagnation et de décadence, avec le règne ottoman en Égypte, depuis 1517 (922 H.).

(1) C'est la doctrine chafi'ite qui la première y prit droit de cité. Les autres écoles (Hanafite, Malikite, Hambalite) s'y introduirent par la suite.

(2) On sait que le monde musulman doit aux sultans mamelouks d'Égypte l'arrêt de l'invasion orientale, à Ain Djaloute, en Palestine ; comme il doit à leurs prédécesseurs, les Ayyoubites, l'arrêt de l'invasion occidentale (les Croisades) à Hittine, en Palestine également. Mais c'est sous les mamelouks que l'Égypte attira les regards de tous les Musulmans, comme siège de leur califat.

Conquérants purement et simplement militaires, les Turcs n'avaient rien ajouté en effet à la richesse morale ou matérielle du pays, pas plus d'ailleurs qu'à celle de leurs autres possessions. Loin de là, selon le juste témoignage de Mohamed Ali, fondateur de la dynastie royale actuelle de l'Égypte, ils laissaient dégrader ces richesses à tous les points de vue, au premier rang, ajoutons-nous, le point de vue culturel. Peu soucieux, en effet, de la question intellectuelle, ils négligèrent les écoles antérieurement fondées. Ignorants de la langue arabe, ils érigèrent le turc en langue officielle du gouvernement.

Seul, replié sur lui-même, sans relation avec le courant de la civilisation et des connaissances générales, en effervescence dans l'Europe renaissante d'alors, Al-Azhar lutta pendant les trois siècles de la domination turque, tout juste pour conserver la langue arabe et les sciences koraniques, d'ailleurs étiolées et presque sèches. C'était tout de même un grand service rendu par Al-Azhar à ce patrimoine islamique de lui avoir permis la survie, en dépit de tant d'obstacles.

* * *

L'avènement de Mohamed Ali, en 1805 (1220 H.), constitua pour l'Égypte une véritable résurrection dans tous les domaines, après des siècles de torpeur et de stérilité.

Si cet ingénieux Prince ne pouvait pas, en ce qui concerne Al-Azhar, y imposer des réformes fondamentales, eu égard à des chefs religieux par trop méfiants vis-à-vis de toute science inconnue à cette époque dans leur cercle étroit, il délégua en revanche un certain nombre de jeunes ulémas comme membres de ses missions d'études en Europe, surtout en France. Le nom le plus illustre parmi ces Azhariens initiés à la culture occidentale, est celui de Rifa'a Et-Tahtaoui, nommé après son retour en Égypte directeur de l'École des Langues.

Al-Azhar lui-même demeura cependant opposé à l'introduction au programme de ces matières qu'il appela "modernes" et qui, en réalité, ne firent que réintégrer leur domicile originel par leur rentrée en Orient.

Le premier pas, le plus modeste essai, pour introduire ou plutôt réintroduire quelques unes de ces matières dans le programme, fut franchi par le Khédive Abbas II sur la demande de

Cheikh Abdou. (décret-loi de juillet 1896 = 1314 H.) D'après cette loi, en effet, certaines disciplines comme l'arithmétique, l'algèbre étaient obligatoires et faisaient partie intégrante des épreuves ; certaines autres, comme l'histoire, la géographie, la géométrie, demeuraient facultatives.

Un nouveau progrès fut réalisé sous le même Khédive par la loi et les règlements de 1908 (1326 H.). Loi et règlements en vertu desquels non seulement ces matières devinrent toutes obligatoires, mais on y ajouta d'autres, telles que physique, chimie, hygiène, pédagogie, astronomie, art d'instituer les calendriers etc . . . , au total 37 matières obligatoires pour tous, au lieu de 15 seulement dans le programme précédent. Seulement, ce nouveau programme ne put s'imposer à la masse azharienne qu'après des oppositions, des hésitations, des essais partiels, et après avoir donné de bons résultats dans les instituts ressortissants à Al-Azhar, en province.

En cherchant les raisons de cette résistance farouche du début, on pourrait croire qu'elle était due à l'entière nouveauté de ces sciences aux yeux de tous les Azhariens. En réalité, à aucun moment de l'histoire, elles n'étaient complètement étrangères à cette université. Au contraire, un certain nombre d'Etudiants s'intéressaient toujours, plus ou moins sérieusement, à des études en sciences, à côté de leurs études en lettres et en droit. Les noms de cheikh Hassan Al-Djabarti, avant Mohamed Ali ; de cheikh Hassan Al-Attar, recteur d'Al-Azhar du temps de Mohamed Ali ; de Rifa'a At-Tahtaoui, sous Mohamed Ali et Ismaïl ; de cheikh Abdou, sous Taoufik et Abbas II, nous fournissent des exemples saillants de cette vérité. Nous en serons plus convaincus, si nous lisons la liste des matières mentionnées comme faisant partie du diplôme obtenu par le cheikh Ahmed Ad-Damanhourî, devenu recteur d'Al-Azhar en 1768 (1182 H.). Ce diplôme porte en effet, entre autres matières enseignées à Al-Azhar à cette époque, mathématiques, hydrolique, sciences naturelles, anatomie, physique céleste etc. . Un autre document nous est fourni à ce sujet par une notice écrite par l'université Al-Azhar et envoyée par les soins du gouvernement égyptien, sous Ismaïl, au comité de l'Exposition de Paris, en 1864. Dans cette notice, outre les disciplines prémentionnées, on relève (avec admiration pour les progressistes, et

avec surprise pour les conservateurs) le nom de la musique ⁽¹⁾ parmi les matières traitées à cette époque-là par un certain nombre d'étudiants azhariens. Nous pouvons donc conclure que ce n'était ni la nouveauté absolue de ces matières, ni leur simple figuration au programme, mais leur caractère totalitaire, obligatoire et universel qui en avait rebuté les non-initiés au début, mais qui détermina ensuite leur résignation, peut-être enfin leur satisfaction.

* * *

Toute cette évolution nous paraîtra relativement de peu d'envergure, et d'originalité, si nous la comparons aux réformes modernes, édictées par le roi Fouad Ier, sur la proposition de deux recteurs successifs : Cheikh Zaouahri et Cheikh Maraghi.

Autrefois, le diplômé azharien était censé pouvoir répondre à toutes questions en droit, en théologie, en philologie ou autre. La ramification toujours croissante des différentes disciplines ayant rendu impossible d'embrasser et d'approfondir tout à la fois, l'idée de spécialisation s'est imposée dans notre siècle comme solution unique de la difficulté ; et tous les établissements de l'enseignement contemporain ont adopté depuis longtemps ce système. A pas lents, mais fermes et progressifs, Al-Azhar en vient enfin à suivre leur exemple. Il le fait en deux étapes. D'abord, les sections de spécialisation ne commencèrent qu'après la licence générale (loi de 1923 c. 1342 H.) ; ensuite la séparation s'est effectuée au sein même de l'enseignement supérieur. C'est ainsi que la loi de 1930 (1349, H) a institué dès le baccalauréat trois facultés différenciées ⁽²⁾, tout en laissant la porte ouverte à des spécialisations postérieures ⁽³⁾ et à d'autres facultés à créer. Voilà la première réforme fouadienne.

Le progrès réalisé par la seconde réforme est encore plus original. Depuis toujours, auparavant, l'enseignement à Al-Azhar

(1) Dans l'apogée de son progrès actuel, Al-Azhar songerait-il à pousser à telle étendue le programme de ses études ?

(2) C'est les 27 et 28 mars 1933 (les 1 et 2-12-1351 H.), que le roi Fouad assista à la séance d'ouverture officielle des cours de ces facultés, quoique l'ouverture effective eût lieu bien avant : en septembre 1930.

(3) La loi organisant ces nouvelles spécialisation a été promulguée en 1933 (1352 H.).

étant uniquement en arabe, aucune langue étrangère n'y faisait l'objet d'études communes ou particulières. *Pour la première fois dans l'histoire, la loi de 1930 (1349 H.), à laquelle nous venons de faire allusion, a introduit dans le programme de l'une des trois facultés l'enseignement d'une langue étrangère.* Puis la loi de 1936 (1355 H.), sous le même règne, a généralisé cette matière dans les autres facultés, en y introduisant l'enseignement de plusieurs langues occidentales et orientales, obligatoires ou facultatives.

Sans parler des autres matières toutes modernes, ayant enrichi les programmes sous la règne de Fouad, comme l'histoire des religions, l'histoire de la législation, l'histoire des juges et des juridictions, le droit comparé, le droit international, la littérature comparée. . . . , nous ne devons pas quitter ce chapitre avant de mentionner, parmi les œuvres réorganisatrices de l'université d'Al-Azhar, *une troisième réalisation par laquelle feu le roi Fouad couronna sa vie.* Je veux parler de cette institution de missions azhariennes d'études supérieures en Europe ; œuvre par laquelle le grand monarque rappela la renaissance inaugurée par son grand aïeul. En 1936 (1355 H.), en effet, *à la veille de sa mort, le regretté roi Fouad honora de son nom une mission azharienne, la première dans notre siècle, composée de sept jeunes professeurs délégués aux universités occidentales, un pour l'Allemagne, deux pour l'Angleterre et quatre pour la France, dont l'auteur de ces lignes a l'honneur d'avoir fait partie.*

* * *

Deux derniers anneaux, dans cette chaîne de législations réformatrices d'Al-Azhar, ont été réalisés récemment, sous le Roi Farouk. Ils méritent d'être signalés à cause de leur signification profonde, en ce qui concerne l'intérêt que porte S.M. à la diffusion de la culture islamique parmi le plus grand nombre possible en Egypte et dans les autres pays musulmans.

1° — Ayant constaté l'insuffisance des cours réguliers, fréquentés par les seuls candidats aux titres et diplômes, il a édicté *l'organisation de cours publics sans condition d'âge ni de niveau de culture, à l'intention de ceux qui cherchent le savoir pour le savoir (loi de 1941 C = 1360 H.).*

2° — *Afin d'encourager les étudiants étrangers, originaires de pays ne parlant pas la langue arabe, il a ordonné la création*

d'une section préparatoire, leur permettant l'accès soit aux cours fermés, soit aux cours publics. (loi de 1944 c. 1363 H.).

Dès lors, rien ne manque à cette université, au point de vue programme, pour atteindre au niveau de ses sœurs les plus modernes, tout en conservant son caractère principal d'être la gardienne de la langue et de la science koraniques.

Quoi qu'il en soit, et indépendamment de son évolution, notre établissement constitue, à notre connaissance, un exemple original et unique dans le monde universitaire, grâce à ce double rôle spirituel et temporel, conservé indissolublement à travers l'histoire, quoique plus ou moins proportionné selon les époques.

III—Activités extra-scolaires.

Mais le caractère le plus original de cette université ne consiste pas dans le fait d'avoir toujours réuni ces deux branches spirituelle et temporelle, séparées partout ailleurs. L'activité qu'elle exerce dépasse encore tout le cadre de l'enseignement, en jouant un rôle des plus éminents dans la société.

Le message d'Al-Azhar, en effet, est de continuer en somme le message de l'Islam. Or l'Islam n'est pas seulement un système de principes théoriques à inculquer dans les esprits ; il est propulsif et créateur : il entend organiser effectivement la conduite humaine, suivant des idéaux à la fois des plus nobles et des plus pratiques. Il ne peut donc se contenter d'enseigner ces idéaux, sans veiller à leur application. Et cette application ne concerne pas seulement la conduite de l'individu en lui-même ou dans les lieux du culte ; car la loi islamique, qui en est l'objet, ne connaît pas cette séparation entre la religion et la vie. Cette loi s'étend au contraire à tous les domaines de l'activité vitale, familiale, économique et morale. Elle domine toutes les fonctions de la société, voire de l'humanité.

Mais, sur un champ aussi étendu et illimité, peut-on imaginer le chiffre astronomique d'une police de mœurs devant y être attachée ?

L'Islam a résolu le problème de la manière la plus simple. Il a conféré à tous les membres de la société cette fonction de surveillance. Surveillance d'ailleurs réciproque ; chacun ayant le

droit, même le devoir, d'exhorter les autres et de s'opposer par les paroles et les actes à quiconque commettrait une injustice, fût-il le chef suprême. Seulement, afin d'assurer l'efficacité de notre intervention et d'éviter les confusions fâcheuses, cette autorité morale, accordée en principe à tous, se trouve conférée par priorité à ceux qui ont atteint un certain niveau de savoir théorique et pratique ; qui ont reçu en somme une formation appropriée.

Voilà pourquoi, à côté du corps enseignant, Al-Azhar se préoccupe de former un ordre de prédicateurs et directeurs spirituels, souvent en contact avec le peuple, s'adressant fréquemment à la masse. De cet ordre, nous avons actuellement plus de 280 exhortateurs, équitablement répartis entre la capitale et les provinces. C'est à leurs conseils, à leurs bons exemples, à leurs interventions conciliatrices dans les différends, que la sûreté et la justice publique, sont grandement redevables ; témoins les registres officiels.

En même temps, un comité permanent de renseignement par correspondance se tient à Al-Azhar pour donner les directives à tous ceux qui sollicitent sa lumière dans les cas douteux de conscience.

En dehors et au-dessus de ces précieux services, il existe une autre autorité morale, autorité plus profonde et plus diffuse, qu'Al-Azhar exerce toujours sur l'orientation de la politique générale, non seulement en Egypte, mais dans tout le monde musulman. Et les exemples qui illustrent cette vérité ne manquent pas ici, non plus. A un moment donné, en 1805, le trône de l'Egypte, sembla hésiter entre Khourchide et Mohamed Ali. C'est le poids de l'influence azharienne qui fit pencher la balance du côté de ce dernier, et mit la Porte-Sublime devant le fait accompli de son élection comme gouverneur du pays. En 1919, c'est au sein du sanctuaire d'Al-Azhar que s'accomplit l'union indissoluble entre Musulmans et Coptes, pour déjouer les intrigues britanniques; et c'est d'Al-Azhar que s'éleva la voix la plus retentissante pour réclamer l'annulation du protectorat anglais.

Quant à l'influence sur les pays de l'Islam, il faut souligner qu'Al-Azhar ne l'exerce pas uniquement de loin, et par le seul prestige de son nom, mais encore par le moyen d'une double réalité vivante : Des représentants échangés de part et d'autre

entretiennent réciproquement ces rapports étroits dans les domaines culturel, moral et spirituel.

D'un côté, en effet, les Etats musulmans, de langue arabe ou non, font appel chaque année à un certain nombre de nos professeurs, pour faire partie du personnel de leurs facultés ou collèges, ou pour éclairer le peuple sur les questions islamiques; et leurs requêtes ne sont jamais refusées. Le nombre de nos délégués enseignant à l'extérieur atteint actuellement 75 professeurs répartis sur les différents pays, depuis les Philippines jusqu'à la Lybie. *Même les Etats occidentaux ont bénéficié de ce système de délégation soit pour enrichir leurs facultés, soit pour diriger leurs centres culturels islamiques. Déjà des docteurs azhariens sont nommés à Londres, à Washington, à St Francisco. Peut-être bientôt à Paris. Pourquoi pas?*

La liaison étroite d'Al-Azhar avec les pays musulmans est assurée, d'un autre côté, par les milliers de jeunes étudiants étrangers que cette université reçoit, forme et façonne à sa guise. L'accueil qu'elle réserve à ces hôtes est des plus hospitaliers. Non seulement ils sont tous logés à titre gracieux, mais ils touchent des bourses mensuelles bien suffisantes. *Malgré leur nombre croissant d'année en année, cette bourse se trouve toujours assurée, grâce surtout à la magnificence du Roi Farouk, qui compense chaque déficit universitaire sur ce chapitre par des dons de sa propre poche. Pendant le mois de Ramadan, ils sont reçus aux banquets offerts aux palais royaux du Caire et d'Alexandrie. Au Cours de l'année, des excursions dans les centres touristiques leur sont organisées à titre gratuit; ainsi que des campings en été sur les plages d'Alexandrie. A la fin de leurs études, ils sont dotés d'un diplôme qu'ils utilisent dès leur retour chez eux, non seulement dans l'enseignement mais en différentes fonctions de leurs pays. De ces hôtes venus des quatre coins de la terre, nous avons plus de trois mille, c'est-à-dire autant de futurs messagers d'Al-Azhar dans leurs pays respectifs. A ce rythme, dans quelques dizaines d'années, Al-Azhar fera de tous les peuples musulmans une seule nation, triplement homogène: par sa foi, ses moeurs et sa culture.*

Mais le véritable message d'Al-Azhar ne sera entièrement accompli qu'à la condition de dépasser ses limites orientalo-musulmanes et de se faire entendre au-delà de ses frontières.

Dans un monde où les idéologies extrémistes opposées, impuissantes qu'elles sont de proposer un moyen terme conciliateur, accélèrent leur marche vers la plus grande catastrophe, il faut de toute nécessité trouver une troisième force, faite d'équilibre et de juste mesure ; non certes un raccommodage précaire d'éléments disparates, mais une synthèse réelle d'esprit et de matière, d'intérêt et de renoncement, d'individualisme et d'étatisme, de nationalisme et d'humanisme ; bref, il nous faut cette sagesse de l'Orient islamique, dont Al-Azhar est le meilleur représentant.

Le jour où cette université, après avoir trouvé la formule nette, élégante et précise de sa doctrine, aura les moyens de la diffuser universellement et où, en même temps, les deux parties auront la bonne volonté de l'écouter, ce jour-là, nous pourrons parler vraiment — non comme d'un rêve chimérique, mais comme d'une réalité vivante et viable — de paix universelle et de salut mondial.

Le Caire, le 15 décembre 1951.

Dr. M. DRAZ
de l'Université d'Al-Azhar